

Compte rendu de la séance du 28 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 28 septembre, dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Yves BRÉCIN, Maire.

Etaient présents : Mmes DOUCHIN M., HENTRY M., HUARD A., SIDLER K., Mrs BAZEAU G., BEAUGEARD M., BESNARD J., BRECIN J-Y., BRUNET G., ENOUF Y., GOULEY F., HERBINIERE N., MERCIER P. VILLIERE N.,

Etaient absents : Mme ANFRAY V., LE FAUCHEUR G., LEPOLARD S., MARIE E., Mrs CHESNEL G., LANDEAU T.

Etaient excusés : Mmes., CANU-BERLEMONT A., Mrs BAZIN J-L., DELAHAYE L., FRANCOISE A., LALLEMAND P.

Etaient représentées :

CANU-BERLEMONT A.	pouvoir donné à VILLIERE N.
BAZIN J-L	pouvoir donné à GOULEY F.
LALLEMAND P.	pouvoir donné à BRECIN J-Y
ACHABOUB S	pouvoir donné à HERBINIERE N.

Secrétaire de séance : Mortimer BEAUGEARD

Délibération : 2018/038, 39 et 40 – Extension groupe scolaire : Plan de financement et demande de subvention

Au cours de la réunion du 7 septembre dernier, nous avons évoqué les modalités de mise en œuvre de la mission de maîtrise d'œuvre pour étudier le projet d'extension de l'école/cantine/garderie. La rencontre avec l'architecte le 12 septembre a permis de mieux fixer le calendrier de son intervention : esquisse pour le 28 septembre, APS pour le 12 octobre, dépôt du PC fin octobre, APD pour le 9 novembre. L'objectif serait de pouvoir débiter les travaux pendant les vacances de Pâques au printemps 2019 pour terminer si possible les travaux pour la rentrée 2019.

M. Lebastard, architecte est accueilli et présente au conseil ses premières esquisses.

Quelques remarques sont évoquées par les conseillers et pris en compte dans le projet :

- Revoir l'organisation du rangement et des toilettes pour la cantine
- ajouter un local poubelles
- maintenir les 2 entrées possibles pour la cantine
- prévoir une VMC pour la cantine et la garderie

Le budget prévisionnel est respecté avec une estimation globale à ce stade de 190 498€ HT

Après examen le conseil municipal

- valide les principes de cette esquisse,
- retient le budget prévisionnel de 192 000 € HT initialement prévu
- sollicite une subvention au titre de la DETR ou DSIL à hauteur si possible de 50% (délibération 39 et 40)
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches en ce sens

Pour : 14+4

Contre :

Abstention :

Délibération : 2018/041 – MODIFICATION BUDGETAIRE

Afin de régler la facture de l'entreprise Jones concernant les travaux du chemin des Longs Champs et en prévision des travaux du chemin des Crières (montant total de 24 000€), il convient de modifier le budget d'investissement pour agrémenter les crédits disponibles sur l'article 2151 (7 000 € actuellement) à hauteur de ces factures. Le montant nécessaire de 17 000 € sera prélevé en section de fonctionnement sur l'article 615231 (réseau de voirie)

En fonctionnement :

- Article 615231 voirie : - 17 000.00 €
- Chapitre 023 virement à la section d'investissement : + 17 000 €

En investissement :

- Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : + 17 000 €
- Article 2151 : + 17 000 €

Pour : 14+4

Contre :

Abstention :

Délibération : 2018/042 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'assainissement collectif 2017

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour : 14+4

Contre :

Abstention :

- **Le repas des Aînés de Dialan**

Les retours des invitations sont en cours, actuellement, environ 100 à 110 convives se sont inscrits.

L'organisation des tables sera définie lors d'une réunion le 2 octobre à 16h

Lors du discours d'accueil, utilité de parler de la proposition de la Poste d'informer le club des aînés sur leur produit commercial « ardoiz » (tablette pour seniors simple d'utilisation) et sur le fonctionnement du Point Info 14 proposé par la communauté de commune.

- **Modification des horaires de travail du secrétariat de la mairie annexe du Mesnil-Auzouf**

Afin de mieux organiser le travail à temps partiel de la secrétaire, il est proposé que ses horaires soient modifiés comme suit :

- > mardi matin et de **18 à 19 heures pour la permanence publique de Le Mesnil-Auzouf**
- > vendredi matin avec **une permanence au public de 10 à 12 heures à Le Mesnil-Auzouf.**

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont généralement fixées les 2^e vendredi de chaque mois à 19h30.

Pour les prochaines réunions, il est proposé de fixer les dates suivantes (à 19h30) : 12 octobre, L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h45 heures